

LE BREVET DE MAÎTRISE : INSCRIVEZ-VOUS !

INSCRIPTIONS

- > les inscriptions sont ouvertes à partir du 15 juin sur handsup.lu/brevet-maitrise.
- > les **frais d'inscription** devront être réglés en ligne via une carte de crédit ou un compte Paypal pour valider l'inscription.

POUR VOUS INSCRIRE, IL SUFFIT :

- > d'un **diplôme de niveau DAP** minimum ou tout autre diplôme de niveau supérieur, luxembourgeois ou étranger, reconnu équivalent par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (www.men.lu)
- > d'une **pièce d'identité**
- > d'un **certificat de travail** (si disponible), attestant d'une expérience professionnelle d'au moins un an (après le DAP ou dernier diplôme obtenu) dans le métier choisi. Le certificat doit être remis avant l'admission à l'examen pratique.

TARIFS :

- > **600 € / an** pour la participation aux cours théoriques, quel que soit le nombre de modules suivis.
- > **300 € / session** d'examen, quel que soit le nombre de modules présentés.

CONTACT ET INSCRIPTIONS

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR
handsup.lu/brevet-maitrise

DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !
brevet@cdm.lu ou +352 42 67 67 - 540

BESOIN D'UN CONSEIL PERSONNALISÉ ?

Nos conseillers en formation
vous reçoivent sur rendez-vous.
Veuillez consulter les heures de
consultation sur handsup.lu/brevet-maitrise.



BREVET
DE MAÎTRISE

handsup.lu/brevet-maitrise



POUR LES BREVETS
DE MAÎTRISE REFORMÉS

dans les domaines
« Alimentation »
« Génie Technique
du Bâtiment » et « Toiture »

veuillez consulter les brochures
spécifiques ou notre site web.

À LA CONQUÊTE DE LA MAÎTRISE.

DEVENEZ MAÎTRE-ARTISAN !

La formation Brevet de Maîtrise s'adresse aux **futurs entrepreneurs** et aux personnes visant **un poste à responsabilités** dans une entreprise artisanale, industrielle ou commerciale. Elle confère à son détenteur le droit de **créer sa propre entreprise** et de former des apprentis. Le Brevet de Maîtrise reste le principal **label de qualité** dans le secteur de l'Artisanat. Il est synonyme de résolution de problème, de compétence technique et de fiabilité.

LE BREVET DE MAÎTRISE, POUR QUI ?

- > Ceux qui ont l'envie d'**entreprendre**
- > Ceux qui veulent **évoluer** vers plus de responsabilités
- > Ceux qui veulent **se réorienter**

LE BREVET DE MAÎTRISE, POURQUOI ?

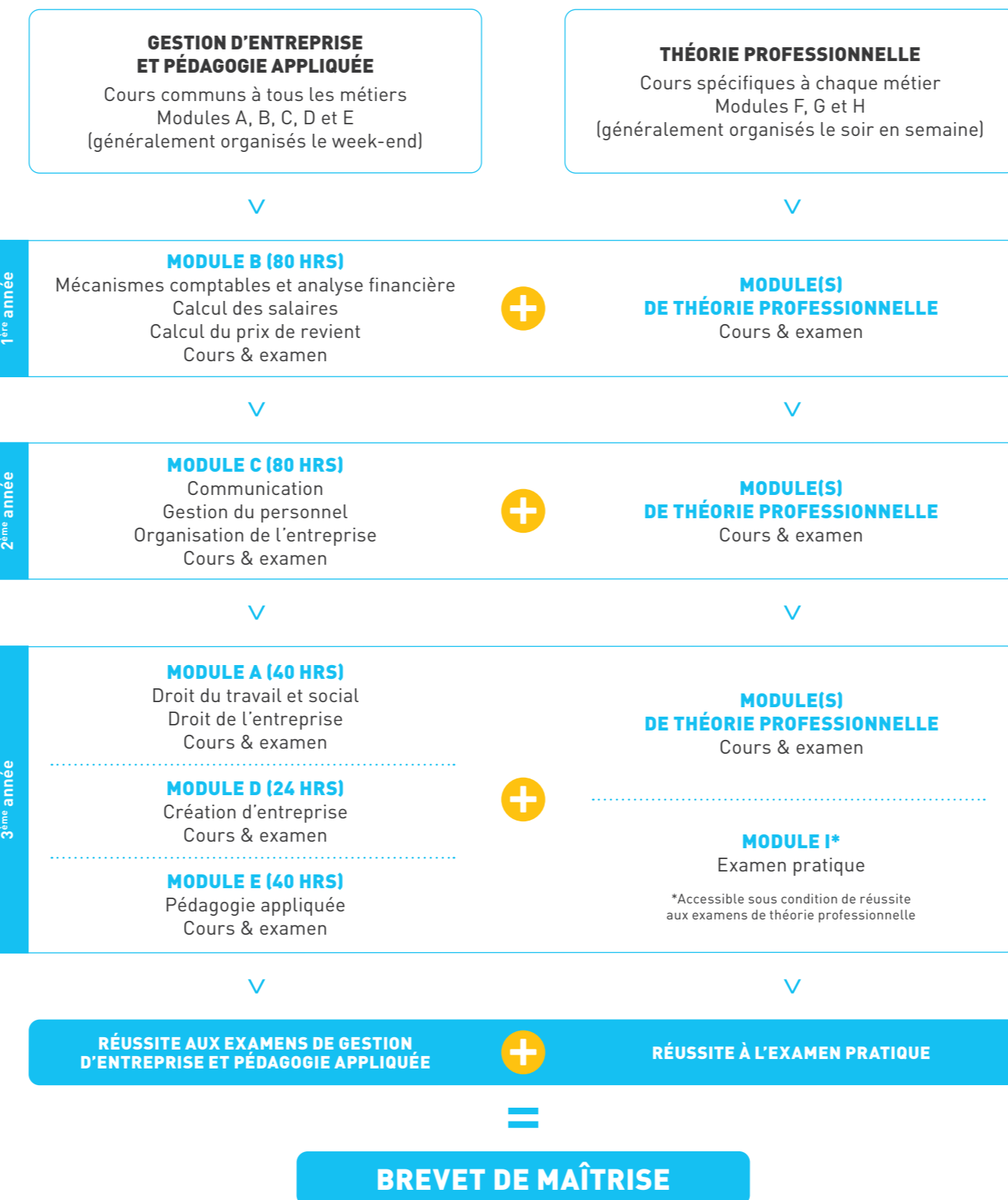
- > **Créer** sa propre entreprise et **transmettre** son savoir-faire
- > Obtenir un poste à **responsabilités**
- > Faire **évoluer** sa carrière

LE BREVET DE MAÎTRISE, COMMENT ?

- > **3 ans** de formation
- > Cours et modules de **théorie professionnelle** spécifiques aux métiers : 3 modules (F, G, H). En principe, ces cours sont organisés les soirs de semaine ainsi que le samedi matin.
- > Cours et modules de **gestion d'entreprise et pédagogie appliquée** communs à tous les métiers : 5 modules (A, B, C, D et E). Ces cours sont en principe organisés le week-end (vendredi soir, samedi après-midi et dimanche matin).
- > L'**année académique** débute au mois de septembre et se termine au mois de mars.
- > **Deux sessions d'examens** ont lieu chaque année (printemps et/ou automne).

ATTENTION : Tous les modules sont complémentaires et indispensables pour valider le diplôme !

Des dispenses de fréquentation des cours peuvent être accordées par le directeur à la formation professionnelle sur présentation de pièces justificatives.
Des dispenses relatives aux modules à examiner peuvent être accordées par le directeur à la formation professionnelle sur présentation de pièces justificatives.
Pour plus d'informations, contactez le service Brevet de Maîtrise de la Chambre des Métiers.



LE BREVET DE MAÎTRISE : OUI MAIS DANS QUEL MÉTIER ?

MÉTIER(S) DE L'ALIMENTATION

- > Artisan en Alimentation (reformé)

MÉTIER(S) DE LA MODE, DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE

- > Coiffeur
- > Couturier
- > Esthéticien
- > Opticien
- > Prothésiste dentaire

MÉTIER(S) DE LA MÉCANIQUE

- > Constructeur-réparateur de carrosseries
- > Débrosseur-peintre de véhicules automoteurs
- > Instructeur de la conduite automobile
- > Mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles
- > Mécanicien en mécanique générale*
- > Mécatronicien d'autos et de motos

MÉTIER(S) DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT

- > Carreleur
- > Entrepreneur de construction*
- > Entrepreneur de construction métallique*
- > Marbrier-tailleur de pierres
- > Menuisier-ébéniste*
- > Peintre-décorateur
- > Plafonneur-façadier

Brevets de maîtrise reformés

- > Artisan dans le domaine de la Toiture**
- > Artisan en Génie Technique du Bâtiment

MÉTIER(S) DE LA COMMUNICATION, DU MULTIMÉDIA ET DU SPECTACLE

- > Photographe
- > Relieur

MÉTIER(S) DE L'ART ET MÉTIERS DIVERS

- > Instructeur de natation*

Selon le programme-cadre du Brevet de Maîtrise, les candidats inscrits dans les métiers indiqués par un () doivent suivre les cours supplémentaires et obligatoires afin de valider le diplôme du Brevet de Maîtrise. Les horaires et prix de ces cours sont publiés sur handsup.lu/brevet-maitrise. Ils sont donnés à titre indicatif et peuvent être sujets à modification.

**Les cours en langue française seront offerts à partir de l'année scolaire 2022/23.